



Droit de visite des grands parents

Par **koudinoff**, le **13/05/2011** à **08:26**

Bonjour,

Depuis Aout dernier nous ne voyons plus nos 3petits enfans suite différent avec le père,nous avons fait plusieurs tentatives auprès de ma fille,demande conciliation à l'amiable refusée par elle,discussions et explications avec elle sur le sujet en vain,voir les petits à la va vite devant l'école le matin lorsqu'elle emmène les 2 plus grands en maternelle à la suite de cela elle nous a demandé de faire une lettre avec des jours de visites notés à savoir le mercredi de 14H30 à 15H30 et le samedi de 17H00 à 18H00 donc 2 heures par mois en sa présence à notre domicile,chose que j'ai faite et retournement de situation après leur d'espoir,refus catégorique de revoir les enfants car j'ai marqué dans la lettre que si elle arrivait en retard aux heures désignées ,il sraait décompté 1H à compter de son arrivée ce qui ne lui a pas plu.Cette lettre était signée de moi même la mamie et de sa soeur la tata des enfants,ou elle demandait de respecter les heures imposées que nous avons acceptées dans cette lettre.Elle invoque que nous voulons diriger sa vie en notat cela et a refusé l'accord verbalement.Je n'ai pas encore envoyé de LAR et n'ai pas entamé de procédures en justice pour faire valoir les droits des enfants car dilemme de conscience par rapport aux petits.Que penseront-ils plus tard de nous d'avoir attaqué leur maman en justice? ou que penseront-ils si nous laissons la situation en l'état à ne plus les revoir auront-ils un sentiment d'abandon ?

Par **corimaa**, le **13/05/2011** à **10:23**

Bonjour, vous n'aurez pas attaqué la maman en justice, vous aurez demandé un droit de visite et d'hebergement pour que votre relation avec vos petites enfants ne soit pas coupée par leurs parents.

Envoyez une LRAR à votre fille afin d'avoir un droit de visite de deux après midi par mois par exemple, auquel cas vous saisissez la justice pour faire valoir les droits de vos petits enfants à voir leurs grands parents